

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT DE LA FRANCE MUTUALISTE : UNE VALEUR SURE PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE

Depuis quelques années, la préparation de la retraite est au cœur des préoccupations des Français et des pouvoirs publics. Après la loi Fillon de 2003, des réformes sont annoncées pour l'année 2010. Aujourd'hui plus que jamais, la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) de la France Mutualiste s'avère donc incontournable pour assurer un complément de retraite à tous les combattants des anciennes ou des nouvelles générations : soit, au total, près de 4 millions de Français.

Spécialiste de la RMC depuis 1925, La France Mutualiste a largement démontré son savoir-faire dans la gestion de ce produit de retraite par capitalisation aux avantages exceptionnels. Les jeunes générations de combattants sont de plus en plus nombreuses à lui faire confiance ; ils ont représenté, fin novembre 2009, 62 % de ses nouveaux adhérents pour 2009. En effet, les seuls régimes obligatoires ne suffisent plus et la RMC de La France Mutualiste se positionne comme une solution retraite particulièrement avantageuse. Au titre du droit à réparation, elle bénéficie d'une participation active de l'État et de mesures fiscales exclusives :

- participation financière de l'Etat qui peut majorer la rente de 12,5% à 60%,
- revalorisation annuelle de la rente par l'Etat pour préserver le pouvoir d'achat,
- versements intégralement déductibles du revenu net imposable*,
- rente exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux*.

* dans le cadre d'une rente annuelle ne dépassant pas le plafond majorable fixé par l'état (1 694 € pour 2009)

La RMC : toutes les raisons d'en profiter

La Retraite Mutualiste du Combattant, indépendante des autres placements de retraite, est proposée dans les 61 délégations et antennes locales de La France Mutualiste. Cette retraite par capitalisation permet de se constituer un complément de retraite, perceptible dès 50 ans et servie à vie.

De plus, elle permet de transmettre un capital à la personne de son choix. En cas de décès, le capital réservé est transmis hors succession dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance vie. Enfin, les adhérents de la RMC de La France Mutualiste bénéficient chaque année de la participation aux excédents de la Mutuelle.



ADOCOM

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION
- 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00. - Fax : 01.43.55.35.08 -
e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr
Qualification : Agence Certifiée OPQCM

Toutes les générations d'anciens combattants concernées

La RMC s'adresse à toutes les générations de Combattants d'hier et d'aujourd'hui, titulaires de la Carte du Combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation, ou Victimes de Guerre à titre militaire, au titre du droit à la réparation pour services rendus à la Nation. Tous les combattants ayant participé au moins 90 jours aux conflits suivants ont droit à la RMC : Seconde Guerre Mondiale, Afrique du Nord, Indochine, Corée, Opérations extérieures (Golfe, Liban, Somalie, Tchad, ex-Yougoslavie, Rwanda, Afghanistan, Côte d'Ivoire...).

Retraite Mutualiste du Combattant : un droit réservé

Pour adhérer à La France Mutualiste au titre de la RMC, il faut être :

- soit titulaire de la Carte du Combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation,
- soit Victime de Guerre, veuve, veuf, orphelin, ascendant, à titre militaire.

Il n'est jamais trop tard : aucune limite d'âge

Il n'y a aucune limite d'âge pour souscrire à La Retraite Mutualiste du Combattant de La France Mutualiste, ni même de conditions de santé ou de ressources. Toutefois, l'âge minimum de perception de la rente est fixé à 50 ans, sous réserve d'avoir effectué le nombre de versements prévu au contrat en fonction de la réglementation.

Des atouts financiers et fiscaux exceptionnels

- ➔ Versements intégralement déductibles des revenus nets imposables, dans le cadre d'une rente annuelle ne dépassant pas le plafond majorable fixé par l'Etat (1 694 € pour l'année 2009).
- ➔ Les versements sont modulables et s'adaptent à votre situation personnelle.
- ➔ Rente totalement exonérée d'Impôt sur le Revenu dans la limite du plafond majorable et non soumise aux prélèvements sociaux (CSG et CRDS).
- ➔ Majoration de l'Etat : un supplément de rente est versé par l'Etat, dont le montant dépend du conflit, de la date de naissance de l'adhérent et de la date d'attribution du titre détenu.
- ➔ Revalorisation annuelle de la rente par l'Etat, laquelle a pour objet de préserver le pouvoir d'achat des rentes viagères.
- ➔ Participation aux excédents de La France Mutualiste tant pour la rente que pour les capitaux réservés.
- ➔ En cas de décès, le montant des versements est intégralement remboursé au bénéficiaire choisi par l'adhérent, dans les conditions avantageuses de l'assurance-vie.
- ➔ En période de perception de la retraite, les capitaux constitutifs de la rente majorée sont exonérés de l'I.S.F.
- ➔ Cette retraite est cumulable avec les autres retraites, elle n'empiète pas sur le disponible fiscal des régimes complémentaires issus de la loi Fillon.

LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT EN DEUX EXEMPLES

EXEMPLE CONCRET N°1 - Ancien combattant Afrique du Nord (AFN)

→ L'objectif de cet adhérent est d'atteindre le plafond majorable en 4 années.

	Ancienneté carte ou TRN < 10 ans
Taux de majoration de l'Etat	25 %
Age à l'adhésion	68 ans
Nombre de versements	4 égaux
Régime	Réservé*
Age à la perception de la rente	72 ans
Montant annuel des versements	12 319 €

Sur la durée du contrat :

Cumul des versements	49 276 €
Cumul des économies d'impôt	14 783 €
Coût réel des versements	34 493 €
RETRAITE : Cumul des rentes perçues sur la durée	34 496 €
Capital transmissible au terme	49 694 €

*Régime réservé : au décès de l'adhérent, les cotisations versées, augmentées d'une participation aux excédents, sont intégralement remboursées au bénéficiaire désigné quel que soit le nombre d'années pendant lesquelles l'adhérent a perçu sa rente.

La rente et les capitaux réservés continuent de croître tous les ans après la liquidation, même sans versement complémentaire, grâce à la revalorisation de l'Etat et à la participation aux excédents d'actifs de La France Mutualiste.

Cet exemple tient compte d'une hypothèse de revalorisation de la rente par la participation aux Excédents de La France Mutualiste et les majorations légales de l'Etat.

L'exemple ci-dessus est donné à titre indicatif et n'a pas de caractère contractuel.

EXEMPLE CONCRET N°2

Ancien combattant d'ex-Yougoslavie

→ Cet adhérent a une capacité d'épargne de 147€/ mois (soit 1765€/ an).

	Ancienneté TRN < 10 ans
Taux de majoration de l'Etat	25%
Age à l'adhésion	35 ans
Nombre de versements	15 égaux
Régime	Aliéné*
Age à la perception de la rente	50 ans
Montant annuel des versements	1 765 €

Sur la durée du contrat :

Cumul des versements	26 475 €
Cumul des économies d'impôt Imposition à 14 % (10 ans) puis à 30 % (5 ans)	5 119 €
Coût réel des versements	21 356 €
RETRAITE : Cumul des rentes perçues sur la durée	105 938 €

*Régime aliéné : les cotisations versées ne sont pas transmissibles au décès de l'adhérent.

La rente continue de croître tous les ans après la liquidation, même sans versement complémentaire, grâce à la revalorisation de l'Etat et à la participation aux excédents d'actifs de La France Mutualiste.

Cet exemple tient compte d'une hypothèse de revalorisation de la rente par la participation aux Excédents de La France Mutualiste et les majorations légales de l'Etat.

L'exemple ci-dessus est donné à titre indicatif et n'a pas de caractère contractuel.

Pour en savoir plus sur La France Mutualiste :

La France Mutualiste, présidée par Yvan GLASEL, est une Mutuelle Nationale de retraite et d'épargne qui compte plus de 207 000 adhérents. Elle regroupe 61 Délégations et Antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain, 283 salariés et 450 bénévoles. Elle a réalisé un Chiffre d'Affaires de 213 millions d'Euros en 2008 et gère un patrimoine de plus de 6,3 milliards d'Euros d'actifs.

La France Mutualiste propose la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) réservée aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, mais aussi des produits d'épargne et de retraite ouverts à tous : Actépargne 2 et le PERP Ares.

Pour plus d'information : ADOCOM – Arnault – Irène – Monique
Service de presse de « La France Mutualiste »
Tél : 01.48.05.19.00.